



Le Petit Goyranais

n° 54 – décembre 2018

Infos pratiques

La mairie vous accueille

Lundi : 9h-12h et 14h-18h

Mardi : 15h-19h

Mercredi : 9h-12h et 14h-18h
(fermée pendant les vacances scolaires)

Jeudi : 14h-18h

Vendredi : 14h-17h

Contact Mairie

mairie@goyrans.fr

<http://www.goyrans.fr>

05 61 76 35 64

SICOVAL

Assainissement et Eau Potable
N° d'urgence unique :

05 62 24 76 91

Services Techniques : pour toute urgence, contacter la Mairie du lieu de résidence ou la Gendarmerie

Service relation aux usagers :
0805 400 605 (numéro vert)

Service Résogardes

Un numéro audiotel permet de connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile : **32 37**

Coût : 0,34 €/mn

Gendarmerie

Castanet-Tolosan :

le 17 ou 05 34 66 69 80

Ramonville St-Agne :

le 17 ou 05 61 75 00 17

Pharmacie de nuit

76 allées Jean-Jaurès
Toulouse - Tél. 05 61 62 38 05

L'esprit Goyrans

L'année 2018 se termine sur une note quelque peu colorée. Je retiendrai pour ma part de cette année qu'elle aura vu – enfin – l'amélioration notable de nos débits internet, première étape d'un accès à du très haut débit qui se prolongera d'ici trois à quatre ans par la suppression définitive du cuivre. Un grand merci au conseil départemental qui a joué sur ce dossier un rôle fondamental. Allez-regarder la carte dans cette édition. Si vous constatez que vous n'avez pas un débit à la hauteur de vos voisins, n'hésitez pas à contacter votre opérateur pour que celui-ci fasse le nécessaire et assure la connexion de votre ligne.

Enfin, dans l'actualité récente, vous aurez constaté la mise en place sur le chemin des crêtes de nouvelles chicanes. Celles-ci sont destinées à accroître les dispositifs de ralentissement du trafic sur cette route départementale, où il nous faut encore aider les conducteurs qui oublient de surveiller leur vitesse, en particulier tôt le matin ou en fin d'après-midi. Au moment où ce journal sera publié, tous les travaux ne seront pas terminés, ils s'accompagneront d'un dispositif lumineux ou rétro-éclairant pour une bonne visualisation de ces chicanes, et de panneaux permettant de faciliter la gestion de priorités de passage. Ces chicanes sont organisées pour permettre le stationnement de véhicules. Il s'agit avant tout de sécuriser ce stationnement pour les véhicules respectant le code de la route – soit, pour simplifier, ceux qui ne se garent pas sur les trottoirs dont l'usage est réservé aux piétons. Il ne s'agit en aucun cas, comme je l'ai souvent entendu ces derniers jours, de places de parkings réservées aux riverains immédiats, même si ces derniers devraient les utiliser plus souvent que les autres habitants.

2018 aura également été la fin d'un feuilleton qui durait depuis 2014, suite à la décision prise par le conseil municipal d'abroger le PLU mis en place par l'ancienne équipe municipale. Cette décision avait fait l'objet d'une requête en tribunal administratif. Suite à une décision du tribunal de Toulouse rejetant cette requête, une procédure d'appel avait été engagée qui a également conduit à un rejet. Émanant d'autorités qui n'avaient aucun parti pris dans cette affaire, cette décision permet de mettre un point final à ce dossier en donnant raison à notre équipe municipale. Nous devons à présent oublier tout ceci et nous tourner vers l'avenir.

Voici donc se profiler 2019. Parmi les événements importants, nous aurons le dimanche 26 mai l'élection des députés au parlement européen. 2019 verra également se poursuivre la baisse progressive de la taxe d'habitation, avec une extension des bénéficiaires et une part d'exonération plus importante pour ceux-ci. Réjouissante pour ceux à qui cette baisse profite, cette annonce ne l'est pas nécessairement pour les finances de la commune, et il revient à la municipalité de faire encore un peu plus d'efforts pour maîtriser nos dépenses et trouver de nouvelles recettes. Ce sera aussi l'année de mise en place de la retenue à la source pour les revenus, mais ceci n'est pas affaire communale sinon qu'en tant qu'employeur, nous aurons comme tous le besoin de mettre en place les dispositions réglementaires associées.

Je n'oublierai pas que le vendredi 11 janvier à 19h, nous vous accueillerons en la salle des fêtes pour célébrer ensemble cette nouvelle année. N'hésitez pas à venir nombreux pour cette occasion.

Et pour conclure, je profite de cette dernière édition de l'année pour formuler pour vous et vos proches les meilleurs vœux de la municipalité, vœux de santé en premier lieu, vœux de prospérité, et de réussite dans vos projets personnels et professionnels. J'ajouterai aussi mes vœux pour que progresse la solidarité, entre voisins aussi bien et peut-être surtout qu'avec les personnes défavorisées ou en souffrance.

Patrice Robert

Comité de rédaction du LPG : Corinne Cabanié - Carole Nissoux

Vie municipale

Plantations en bordure de propriété

La période printemps/été 2018 ayant été généreuse en pluie puis en soleil, les arbres et arbustes ont bien poussé et la végétation se trouve généralement luxuriante. La question de la taille des arbres et arbustes s'impose nécessairement à tous les propriétaires fonciers et elle ne peut pas être négligée !

Pour éviter les conflits de voisinage (commune comprise), le Code civil impose en fonction des distances de plantation par rapport aux fonds (terrain) voisins et emprise publique (trottoirs) certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haies séparatives. L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin, voire même que l'arbre endommage la clôture en cas de chute.

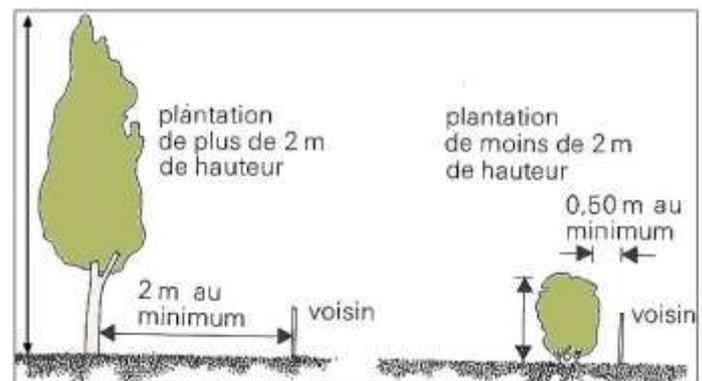
Cet objectif s'applique également aux trottoirs, chemins et routes pour des raisons de libre circulation des usagers et de sécurité mais répond quant à lui à des règles spécifiques. La commune ou encore un règlement de copropriété peuvent modifier ces règles et ainsi renforcer les obligations prévues en la matière par le Code.

Terrains mitoyens

Sachez que par défaut, l'article 671 du Code civil fixe **les règles générales suivantes**. Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine ou de l'emprise publique qu'à la distance prescrite par les textes. Cette **distance** est de :

- **2 mètres de la ligne séparative** entre les deux terrains pour les plantations **dont la hauteur dépasse 2 mètres**
- **50 cm** pour les plantations dont la hauteur est **inférieure à 2 mètres**

Toutefois, les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté d'un mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, dès lors qu'ils ne dépassent pas la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.



Selon une jurisprudence bien établie :

- la distance de plantation se mesure toujours à partir du milieu du tronc
- la hauteur limite admise se calcule du sol de plantation de l'arbre jusqu'à la pointe de l'arbre, arbuste ou haie
- la hauteur limite de l'arbre est celle maximale autorisée après repousse
- si l'arbre a atteint la hauteur de 2 mètres, plus de 30 ans avant la date de sa saisine du Tribunal, alors la prescription trentenaire est acquise

En cas de non-respect de ces règles, celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper, en application de l'article 673 du Code civil.

A défaut, il peut assigner son voisin en justice en vue de faire ordonner l'élagage de la haie et couper la végétation dépassant sur son terrain. S'il s'agit de la commune qui se plaint, elle peut adresser au propriétaire du terrain une mise en demeure de procéder à l'élagage.

Le terrain se trouve en limite de voirie

L'article 673 du Code civil, n'est toutefois pas applicable aux fonds séparés par une **voie communale** affectée à la circulation générale et ayant fait l'objet d'un classement dans le **domaine public** par délibération du conseil municipal. Les propriétaires sont assujettis à une **servitude d'élagage** en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie.

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.

Vie municipale (suite)

Plantations en bordure de propriété (suite)

Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à **l'exécution forcée des travaux d'élagage** destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté (sécurité routière) et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents, prévoit l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales (issu de la loi du 17 mai 2011 de simplification du droit, qui a repris une proposition de loi de 2009).

En outre, le maire est compétent pour établir les **servitudes de visibilité** prévues à l'article L114-2 du Code de la voirie routière, qui comportent l'obligation de *"supprimer les plantations gênantes"* pour les propriétés riveraines des voies publiques.

Un arrêté municipal de voirie fixant et renforçant les règles générales été/hiver relatives à l'entretien de vos abords, trottoirs et caniveaux va être prochainement pris.

Brûlage des déchets verts

Le préfet d'Occitanie avait envoyé en fin d'hiver un courrier dans lequel il exprimait l'interdiction de brûlage des déchets verts en référence à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental en date du 24 mai 2006. Nous avons relayé cette information dans la précédente édition.

En fait, cet article 84 concerne les déchets ménagers et en interdit bien entendu le brûlage à l'air libre. Ainsi, pour ce qui concerne le brûlage des déchets verts, il semble qu'il faille se référer à l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2006 portant règlement de l'emploi du feu dans le département de la Haute Garonne qui, dans son Chapitre III et articles 4 et 5 en fixe les modalités (voir ci-après). Il n'en demeure pas moins que le brûlage des déchets verts est une nuisance pour l'atmosphère et pour le voisinage. De nombreuses plaintes ont été reçues à la mairie à ce sujet cet été. Celui est en particulier strictement interdit entre le 15 juin et le 15 septembre, et par vent fort.

Extrait de l'arrêté du 25/09/2006

Chapitre III : Dispositions applicables aux propriétaires et aux ayants-droits

Article 4 : Généralités

Du 15 juin au 15 septembre et toute l'année par « vent fort », tout usage du feu et jet d'objets en combustion est interdit aux propriétaires et ayants-droits dans la « zone exposée ».

Il s'agit notamment des brûlages de végétaux en tas ou sur pied, feux de camp, barbecues, méchouis, jets de mégots en combustion, etc.

Les dispositions du chapitre III ne s'étendent pas aux habitations, à leurs dépendances ainsi qu'aux chantiers, ateliers ou usines sous réserve de l'observation des prescriptions édictées par l'autorité publique et des dispositions relatives aux obligations de débroussaillage.

Article 5 : Brûlage des végétaux coupés - Conditions de pratique et prescriptions

Le brûlage des végétaux coupés par les propriétaires ou ayants-droits dans la « zone exposée » est autorisé en dehors de la période du 15 juin au 15 septembre aux conditions suivantes :

- pas de vent supérieur à 40 km/h
- les foyers ne doivent pas se trouver sous les branches, mais à l'extérieur de l'aplomb des arbres
- il doit exister, à proximité du foyer, une prise ou une réserve d'eau
- les entassements de végétaux à incinérer ne doivent pas dépasser 1,50 mètres de diamètre et un mètre de hauteur. Si plusieurs tas sont allumés simultanément, ils doivent être séparés d'une distance minimale de 10 mètres et être cantonnés dans un rayon de 10 mètres
- les foyers doivent rester sous surveillance constante et être noyés en fin de journée, le recouvrement par de la terre est interdit

Propriétaires ou ayants-droit	Vent >40 km/h. Tout emploi du feu et jet d'objet en combustion	Interdit du 15 juin au 15 septembre		
	Brûlage des végétaux coupés	Autorisé du 1er janvier au 14 juin, si vent < 40 km/h	Interdit du 15 juin au 15 septembre	Autorisé du 15 septembre au 31 décembre, si vent < 40 km/h
	Brûlage des végétaux sur pied (côchage)	Autorisé avec déclaration en mairie du 1er janvier au 14 juin	Interdit du 15 juin au 15 septembre	Autorisé avec déclaration en mairie du 15 septembre au 31 décembre
	Barbecues, méchouis	Autorisé du 1er janvier au 14 juin	Interdit du 15 juin au 15 septembre	Autorisé du 15 septembre au 31 décembre

Noble Autre usager	Tout emploi du feu et jet d'objet en combustion	Interdit du 15 juin au 15 septembre
	Propriétaire ou ayants-droit	Brûlage des résidus de cultures (châsses)

Vie municipale (suite)

Travaux toiture Mairie

Comme évoqué dans le n° 52 d'avril dernier des travaux de rénovation « du bas de toiture » de la mairie (noues, arêtiers, rives et lambris) s'avéraient indispensables.

Ceux-ci ont été réalisés en interne et en régie de fonctionnement et nous auront occupés environ 5 mois ... à raison de quelques heures par semaine.

Aujourd'hui notre mairie a retrouvé une bonne partie de son esthétique et pourquoi ne pas enchaîner en 2019 par un bon petit coup de peinture sur nos façades ?

Cette opération au final nous aura coûté moins de 1500€ et un peu de sueur, face à des estimations d'entreprises de 15 à 20 000€.



Internet

C'est fait ! La connexion du sous-répartiteur de Goyrans à la fibre optique est effective depuis la mi-octobre. La carte ci-après met en évidence les gains obtenus par quelques foyers. Seuls figurent sur cette carte les informations communiquées, suite à la demande formulée dans le dernier LPG, avant/après permettant de visualiser le gain obtenu. Ceci a valeur de sondage, et met en évidence l'importance de ces gains.

Certains foyers peuvent constater rester avec un débit plutôt modéré, au regard de ceux de leur voisinage. Il est essentiel pour ceux-ci qu'ils contactent leur opérateur afin que ces derniers opèrent la connexion à la fibre optique. Des témoignages confirment que cette action a été rapidement suivie d'effet.



Il nous reste à présent à attendre 2022, puisque à cet horizon, il est prévu que nous bénéficierons tous d'un accès à la fibre optique « au pied de chaque habitation ».

Vie municipale (suite)

Sécurité routière

A l'ouest du nouveau

Conformément à nos engagements de campagne des travaux de sécurisation du centre village zone ouest viennent de s'achever.

Pour mémoire et au préalable, et afin de tenter de répondre à la double problématique de la vitesse excessive dans la traversée de Goyrans et du stationnement anarchique souvent rencontré, la commission de sécurité routière après plusieurs séances et propositions s'était entendue sur un premier projet traitant cette partie ouest du village.

Ce projet, éligible au programme des subventions du conseil départemental, avait été finalisé lors d'une visite sur le terrain avec le secteur routier du Conseil Départemental et les services techniques du Sicoval.

Dans sa tenue du 20 novembre 2017 le conseil municipal, **à l'unanimité** et après en avoir délibéré, avait autorisé M. le Maire à signer la convention tripartite avec les organismes cités ci-dessus.

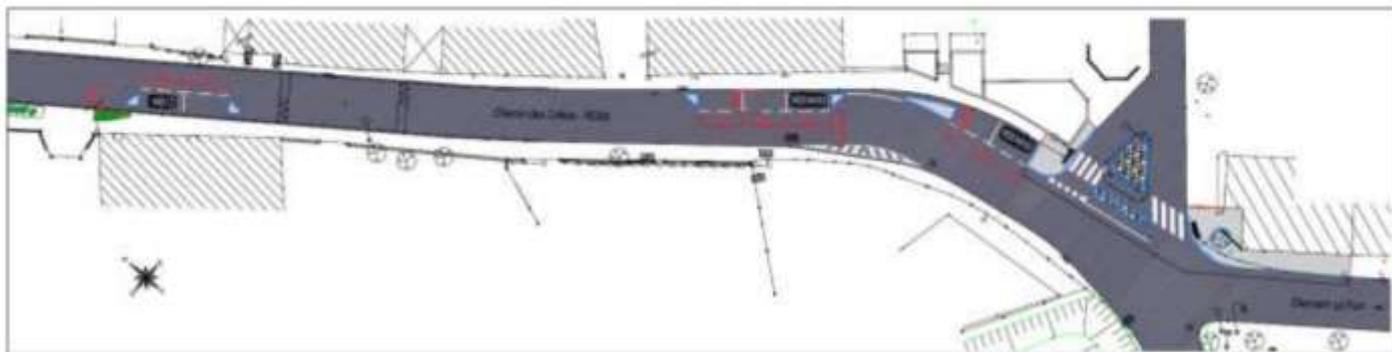
Ce projet, pour l'essentiel, comprend des zones de stationnement en chicane protégées et matérialisées sur la chaussée s'étalant de la sortie de la mairie jusqu'à la salle de sport.

La zone 30 est étendue jusqu'à la salle de sport, mieux matérialisée et sa signalisation renforcée par panneau lumineux.

La sortie de la mairie a également été légèrement modifiée pour plus de sécurité, le trottoir élargi à l'angle du n° 187 chemin des crêtes, et un passage piéton a été créé permettant une liaison plus sûre notamment pour les enfants des écoles se rendant aux différentes activités dans la salle des fêtes.

Cette zone comporte sa signalisation spécifique, à savoir qu'il y est interdit de stationner ou s'arrêter en dehors des chicanes prévues pour le stationnement.

En revanche le principe du stationnement alterné sur l'ensemble du village, et qui ne se justifiait plus en dehors de cette zone, a été abandonnée et un nouvel arrêté définissant les nouvelles règles de stationnement et circulation pris en ce sens.



A l'est ?

Un second projet, défini en 2017 par la même commission de sécurité routière, et concernant cette fois le secteur Est du chemin des Crêtes est en cours de finalisation et sera réalisé en 2019.

La zone 30 devant l'école maternelle sera avancée jusqu'au n°232 chemin des crêtes afin de mieux sécuriser le secteur Daurides appelé à s'urbaniser et renforcée par un panneau lumineux.

La sortie du Carrelot sera modifiée : trottoir agrandi, voie de circulation légèrement réduite, axe de circulation déplacé vers le Nord et la sortie proprement dite légèrement avancée pour une meilleure visibilité des véhicules venant du centre village.

Le carrefour avec la route d'Aureville sera redessiné et comportera des ilots directionnels.

Plus loin, entre les chemins de Rozane et des Pyrénées des dispositifs visant à réduire la vitesse tels que matérialisation de chaussée coté enherbé à l'aide de bordures basses ou traçage au sol sont envisagés.

Vie municipale (suite)

Eco-pâturage

Un projet d'implantation d'un élevage temporaire de moutons sur des parcelles du Sicoval faisant partie de la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne / Ariège est actuellement en discussion entre le conservateur de la réserve et la municipalité.

Elles se situent en zone N du PLU et en contrebas de Balandra.



Ce projet vise à redonner aux terres concernées, actuellement envahie progressivement par la friche, leur caractère originel de pelouse sèche permettant ainsi à la faune et la flore traditionnelles de retrouver leur place.

Pour ce faire une trentaine de moutons viendrait y pacager pendant les quelques mois d'hiver pour repartir ensuite en estives. Ces parcelles seront clôturées (poteaux bois et grillage) et un abri pastoral en bois (démontable) de 8m x 4m installé.

L'intérêt collectif étant démontré la municipalité a donné son accord de principe pour ce projet. Le dossier n'est cependant pas à ce jour complètement bouclé et les études continuent pour s'assurer d'une cohérence du projet au regard des dispositions réglementaires en vigueur.

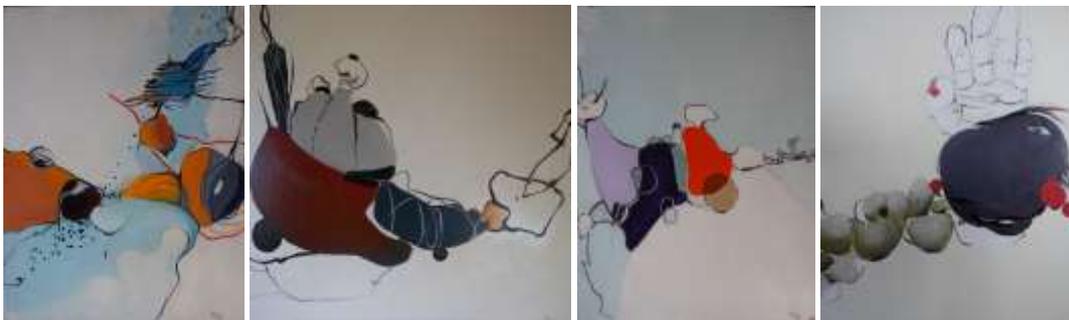
Exposition de peinture à la Mairie

« Mon cheminement me conduit insensiblement d'un temps qui était centré sur « l'occupation » colorée de l'espace, vers une expression plus dépouillée, tendant à traduire l'essentiel de mon travail en peu de « mots »

Suggérer sans imposer, inviter à lire la « page » ! ... et puis à chacune, chacun... de donner libre cours à son imaginaire... »

Daniel Sentenac

Vous pourrez voir les œuvres de Daniel Sentenac à la Mairie jusque début janvier. En voici un aperçu.



Travaux d'entretien de la voirie

Plusieurs habitants sont venus se plaindre en mairie de la dégradation de certaines portions de voirie, notamment en raison de l'apparition de nids de poule plus ou moins importants. Depuis le 1^{er} janvier de cette année, les décisions d'entretien des voiries sont prises par le Sicoval au regard de l'état des routes de l'ensemble de son territoire. Nous avons fait comme tous les ans un état des lieux des travaux que la commune souhaitait faire réaliser en 2018, mais les décisions de notre intercommunalité ont conduit à ce qu'aucun de ceux-ci ne soit considéré comme prioritaire en 2018. Le résultat en est ici ou là une dégradation des voiries. Nous avons relancé le Sicoval à plusieurs reprises sans succès, et nous faisons le maximum pour que l'état des lieux qui vient très récemment de lui être fourni soit pris en compte en 2019.

Vie des écoles

Marché de Noël de l'école élémentaire

Le traditionnel marché de l'école élémentaire aura lieu le jeudi 20 décembre de 16h30 à 18h30 à la cantine.

Venez découvrir les objets confectionnés par les élèves des 3 classes et déguster les gourmandises réalisées par les parents d'élèves.

Tous les fonds récoltés permettront à la coopérative scolaire de réduire le coût de la classe découverte prévue au mois d'avril 2019. Cette année, tous les élèves vont découvrir la montagne lors d'un séjour de 4 jours-3 nuits à Artigues-Campan (65).

L'équipe enseignante

Activités Périscolaires

Le rituel de la rentrée a relancé le rythme des activités périscolaires de nos écoles. Aux côtés de nos associations, Foyer rural et TGV, les inscriptions ont permis d'organiser les ateliers maintenant habituels de l'école maternelle, gym, éveil musical et danse. A l'école élémentaire, nous avons réorganisé les horaires pour permettre des ateliers de danse à l'année, Hip Hop et Modern jazz le lundi après-midi et le jeudi midi. Et nos artistes en herbe conservent la possibilité de s'initier à la peinture à l'huile le jeudi ou au théâtre le lundi à partir de janvier.

Comme l'année dernière, le marché de Noël de l'école élémentaire permettra une séquence de démonstration de danse.

En route pour de nouvelles aventures avec l'APEMICA

« L'APEMICA (Association des Parents d'élèves de l'École Maternelle Intercommunale des Coteaux de l'Ariège) est une association dynamique pour la vie de l'école maternelle des enfants des communes d'Aureville, Clermont-le-Fort et Goyrans. ». L'année dernière, l'APEMICA avait retrouvé un certain dynamisme avec une quinzaine de parents motivés. Pour cette année 2018-2019, nous sommes sur la même continuité avec presque autant de parents qui se sont retrouvés pour organiser les événements de cette nouvelle année !



Avant toute chose, un petit mot de l'APEMICA

L'APEMICA c'est un peu une grande famille ! La convivialité et la bonne humeur sont à l'honneur ! Chaque événement est préparé dans une ambiance festive autour d'un petit apéro !

La porte est ouverte à toute personne voulant rejoindre l'aventure et participer aux réunions !

L'APEMICA remercie tous les parents présents et bénévoles au sein de l'association. Elle remercie aussi les parents qui se portent volontaires pour aider à l'organisation et mise en place des événements les jours J !

Merci également à Philippe et Dominique, au SIEMCA, au Comité des fêtes de Goyrans, au TGV (Tennis Goyrans Village), aux associations du village, pour leur soutien !

Le rôle de l'association

L'APEMICA se propose d'organiser des activités visant à atteindre ensemble l'objectif principal : l'épanouissement du jeune enfant. Elle souhaite également développer et tisser des liens amicaux entre les familles, et créer une dynamique collective sur les trois communes : Goyrans, Aureville et Clermont-le-Fort.

Elle organise des manifestations périscolaires ludiques et conviviales : les années précédentes ainsi que l'année dernière, elle a aidé à l'organisation du goûter et du spectacle de Noël en partenariat avec l'APE, la mairie, le TGV (Tennis Goyrans Village) et le comité des fêtes de Goyrans. Elle a proposé un spectacle ainsi qu'une crêpe party pour la chandeleur, elle a animé la traditionnelle chasse aux œufs à Pâques avec l'organisation d'un concours de déguisement. Enfin, elle a préparé la fête de fin d'année de l'école, la fameuse kermesse. Au programme : grande tombola, pesée du panier garni généreusement offert par Carrefour City de Lacroix-Falgarde, stands de jeux, et partage d'un apéritif / pique-nique convivial avec les parents, les enfants.

Vie des écoles (suite)

En route pour de nouvelles aventures avec l'APEMICA (suite)

Au programme en 2018

Le premier évènement de cette année est le Noël des enfants, qui aura lieu le **18 décembre 2018**, à partir de 16h à la salle des fêtes de Goyrans (un mot circulera dans le cahier des enfants et des affiches seront présentes !). L'APEMICA aide à l'organisation du goûter et du spectacle de Noël, en partenariat avec la mairie et les autres associations du village, afin d'ouvrir aux enfants un moment unique et magique. L'APEMICA proposera une crêpes-party pour la chandeleur (le dimanche 17 février 2018), et la traditionnelle chasse aux œufs à Pâques (en partenariat avec l'APE) le dimanche 14 avril 2019 et s'occupera de la fête de fin d'année de l'école (Kermesse) fin Juin 2019.

Toutes ces actions seront menées grâce aux cotisations des adhérents, à la recette de la tombola de l'année dernière, mais aussi avec le soutien du SIEMCA et des communes que nous remercions.



Un lien entre les familles, l'équipe enseignante et les mairies

Les membres de l'APEMICA sont à l'écoute des parents. Certains parents présents dans l'association représentent les parents au conseil d'école. Ils sont à votre écoute pour toute question concernant la scolarité de leurs enfants, et servent de relais entre les divers partenaires (SIEMCA, activités périscolaires, équipe enseignante). Voici les élus représentant des parents d'élèves aux conseils d'école :

- Cécile Larue de Tournemine (maman de Timothée en MS), cecile.laruedetournemine@gmail.com
- Agnès Grimaldi (maman de Raphael en PS),
- Loïc Ten-Hage (papa de Enora en MS), Loic.tenhage@univ-tlse3.fr
- Aurélia Basso (maman de Léonie en MS), aure_basso@yahoo.fr

Pour l'APEMICA,

La Présidente,

Jessica BIASOTTO

Pour nous contacter : apemica@free.fr

La composition du bureau :

Présidente : Jessica Biasotto, biasottoconsu@gmail.com, 06 52 82 55 97

Vice-présidents : Laetitia Brichese, Laetitia.brichese@laposte.net, VACA Charlotte charlottevaca@hotmail.com

Trésorière : Elodie Lussan, elodie.beck@empruntis-agence.com

Secrétaire : Cécile Larue de Tournemine, cecile.laruedetournemine@gmail.com

Secrétaire adjoint : Laura Ogez, laura.ogez@gmail.com

Vie associative



Friendship Force Toulouse : Explorer d'autres horizons. Découvrir des points communs.

L'association Friendship Force de Toulouse, dont le siège est à Goyrans, vient accueillir un groupe d'australien du club Friendship Force de Gold Coast, du 12 au 19 septembre 2019.

Cette semaine a permis de leur faire visiter les beautés de notre région (Toulouse, Albi, Carcassonne, seuil de Naurouze, Canal du midi, ...) et de partager notre culture et mode de vie (Accueil dans les familles, dégustations de spécialités du sud-ouest, visites de musées, ...).

Ce séjour s'est clôturé par une « Farewell Party » sur la Garonne, occasion de découvrir les superbes illuminations des principaux monuments et ponts de Toulouse.



L'association existe depuis 2013 et appartient au réseau mondial de Friendship Force Internationale, association américaine fondée en 1977.

Notre club est principalement constitué de familles Toulousaines, Castanéennes, Labarthaïses, et Goyranaises. Il se compose d'amis intéressés par les voyages et échanges amicaux et ne cesse de s'étendre.

Il est ouvert à toutes les personnes intéressées par le partage, pendant environ une semaine par an, de sa vie familiale dans le but de faire découvrir l'environnement et la culture locale, et de favoriser les échanges interculturels, en développant des liens d'amitiés et de compréhension mutuelle.

Notre prochain voyage se déroulera au Japon, en avril 2019, où nous serons reçus par des familles japonaises de Shizuoka et Nagasaki.

Pour mieux nous découvrir, connaître nos projets, suivre nos activités, adhérer, ou contacter l'association, vous pouvez consulter notre tout nouveau site web : friendship-force-toulouse.over-blog.com.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Adresse mail : fffi.toulouse@gmail.com

Journées portes ouvertes céramique



Monique Bessou organise à son domicile 19 chemin des crêtes à Goyrans un week-end portes ouvertes les 15 et 16 décembre 2018 de 12h à 19h.

Céramiste depuis 1998, animatrice bénévole à l'atelier de poterie du Foyer Rural de Goyrans, elle vous propose des objets utilitaires (et/ou décoratifs) dans des formes et des couleurs nombreuses et variées.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez la joindre au 06 78 01 46 90.



Vie associative (suite)

Valoriser ses déchets verts : c'est possible !

Lorsque vous taillez vos haies ou quelques branches sur vos arbres, vous détenez une ressource insoupçonnée ! Ne les brûlez pas : la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre vous l'interdit !

Et plutôt qu'aller encombrer la déchetterie, broyer ces résidus et ils deviendront ainsi une matière à utiliser en paillage ou au compost et seront transformés en une source de matière organique très utiles pour les plantes.

Une fois broyés, ces branchages servent à pailler haies, potagers et arbres. Ils permettent ainsi de faire des économies tout en respectant l'environnement :

- Ils limitent les arrosages en protégeant le sol du dessèchement.
- Ils réduisent la pousse des plantes spontanées concurrentes et permettent ainsi de ne pas utiliser de désherbant.
- Ils sont source d'humus et favorisent la vie du sol et le travail des vers de terre qui aèrent le sol et digèrent la matière organique, la rendant ainsi disponible pour les plantes.
- Ils protègent le sol du tassement dû aux intempéries (battance).

Les résidus de tailles broyés permettent également d'obtenir un compost de qualité. Riches en carbone, il est utile de les mélanger aux matières azotées qui composent souvent nos composts domestiques (épluchures de fruits et légumes, tontes, herbes spontanées ...).



Réduire la quantité de déchets verts extraite du jardin ? C'est possible en modifiant nos modes de gestion mais aussi dès la conception du jardin. Si vous souhaitez faire des plantations sur votre terrain pour l'aménager ou remplacer les espaces à tondre par des haies et massifs riches en biodiversité, le choix des végétaux est important. Privilégier les essences locales, adaptées et rustiques qui vous demanderont peu d'entretien et dont les branches seront valorisables.

Un projet est en cours sur cette thématique, développé par **les associations Arbres et Paysages d'Autun, Libertree et Partageons les Jardins, cofinancé par le Fonds Européen FEDER et la Région Occitanie**. Le projet a notamment pour objectif de mettre en contact les producteurs et les utilisateurs de cette ressource mais aussi d'inciter à son utilisation au travers de journées de démonstrations et de formations s'adressant aux professionnels et aux particuliers.

A vous d'agir !

Pour les habitants de la commune, vous pouvez bénéficier du service de broyage à domicile. Pour faire une demande de broyage à domicile, contactez le service Déchets : relation.usagers@sicoval.fr ou au 05 62 24 02 02.

Renseignements : Arbres et Paysages d'Autun, 05 34 66 42 13

Suivez-nous sur la page Facebook : www.facebook.com/dechetsverts

Arbres et Paysages d'Autun

Vie associative (suite)

Appel au don de livres à la bibliothèque municipale de Goyrans

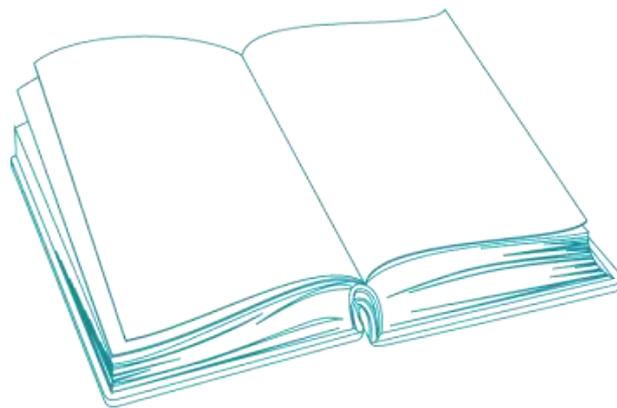
Depuis quelques mois, certains d'entre vous ont déjà eu l'occasion de découvrir deux nouvelles têtes dans l'équipe de la bibliothèque de Goyrans.

En effet, Caroline et moi-même avons désormais le plaisir de vous accueillir dans notre charmante petite bibliothèque qui se trouve dans l'enceinte de l'école primaire sur la place des Marronniers. Caroline assure la permanence tous les mardis de 18h à 19h et je prends le relais tous les samedis de 10h à 12h.

Aussi afin de contribuer activement à renouveler régulièrement les livres de notre bibliothèque, je vous invite à répondre à notre appel au don de livres.

Donnez vos livres à la bibliothèque de Goyrans :

Nous saurons leur donner une seconde vie !



➡ Si les livres donnés sont neufs ou quasi neufs, ils seront mis au catalogue par les soins de Béatrice et viendront bientôt rejoindre les autres livres sur les étagères de la bibliothèque pour la plus grande joie de tous nos lecteurs.

➡ Si les livres sont déjà passés entre les mains de plusieurs lecteurs ou ont un peu vécu, c'est qu'ils sont passionnants ! Raison de plus pour les partager 😊 Ils seront donc étiquetés « Le livre qui court » par mes soins pour ensuite être placés soit dans une des trois caisses « Le livre qui court » qui sont disponibles tous les samedis à la bibliothèque, soit dans la boîte « Le livre qui court » près de la mairie !



Les livres « Jeunesse » sont les bienvenus !

Partager nos lectures nous enrichit mutuellement, ne nous privons pas !

Un geste simple à la portée de tous 😊

A très bientôt,

Layla van den Bossche

Bibliothèque municipale « Bouquin Bouquine »

Nous sommes heureux du retour de Béatrice depuis la rentrée à nos côtés à la bibliothèque et nous sommes également très heureux de compter de nouveaux bénévoles pour gérer la bibliothèque. Caroline vous accueille le mardi et Layla le samedi, Claude assure toujours sur le créneau des petits de l'école maternelle. Nous les remercions vivement de leur engagement pour moderniser notre structure, et pour permettre ainsi de conserver et d'enrichir ce lien social au cœur de notre village.

Il nous manque encore quelques bonnes volontés pour l'accueil des élèves de l'école élémentaire le mercredi matin, une présence pour gérer les prêts aux élèves et également pour un temps de lecture en commun. Rejoignez-nous !



Le mot de Béatrice

Bonjour les amis,

La roue tourne, avec bonheur ! Oui, « l'appel vibrant » lancé en Septembre s'est concrétisé en la présence de deux charmantes dames : Layla van den Bossche et Caroline Brugailière.

Du sang neuf, de l'air frais sont entrés dans notre bibliothèque, qui « ronronnait » depuis un certain temps, il faut bien le dire ...

Ces deux dames m'ont remplacée pour les permanences du Samedi (Layla) et du Mardi (Caroline), sans oublier le trop discret Claude Roger, occupé par les classes maternelles ...

Il reste, cependant, une carence : autre « appel vibrant » ? C'est **la lecture** aux élèves de l'école élémentaire, le **mercredi matin**, par quinzaine, de 9 h à midi, plus l'accueil de ces classes à la bibliothèque ... Actuellement, c'est un peu « bref », les enfants viennent échanger leurs livres, un point c'est tout ! Oui, un lecteur, une lectrice seraient les bienvenus !

Je vous prie de trouver ci-joint les listes des livres achetés depuis Septembre : la rentrée littéraire et les Prix Littéraires (il se trouve que nous avons acheté le Goncourt et le Médicis avant la proclamation de leur Prix).

Chers amis, je vous souhaite de bonnes lectures, au plaisir de vous revoir toujours plus nombreux et assidus ...

Petit rappel pour les nouveaux goyranais : tout d'abord, bienvenue... La bibliothèque est située au centre du village, Place des Marronniers, au rez-de-chaussée de l'école élémentaire.

Elle est ouverte le mardi de 18 h à 19 h et le samedi de 10 h à 12 h pendant l'année scolaire. L'horaire est modifié durant les vacances scolaires pour le samedi, de 11 h à 12 h.

Le prêt des livres est gratuit, la durée du prêt est de 2 à 3 semaines, les permanences sont assurées par des bénévoles ...

Béatrice Siegrist - beatrice.siegrist@orange.fr

Bibliothèque municipale « Bouquin Bouquine » (suite)

Achats de livres pour adultes

- Prix Goncourt : Nicolas Mathieu, « Leurs enfants après eux »
- Prix Renaudot : Valérie Manteau, « Le sillon »
- Prix Médicis : Pierre Guyotat, « Idiotie »
- Prix Femina : Philippe Lançon, « Le lambeau »
- Prix Interallié : Thomas B. Reverdy, « L'hiver du mécontentement »
- Prix Goncourt des Lycéens : David Diop, « Frère d'âme »
- Prix de l'Académie Française : Camille Pascal, « L'été des quatre rois »
- Prix du Quai des Orfèvres : Sylvain Forge, « Tension extrême »
- « Le ministre est enceinte » de Bernard Cerquiglini
- « Jésus, l'homme qui préférait les femmes » de Christine Pedotti
- « Psychologie de la connerie » de Jean-François Marmion
- « L'égarée » de Donato Carrisi
- « La jeune fille et la nuit » de Guillaume Musso
- « Un tournant de la vie » de Christine Angot
- « Sang famille » (en poche) de Michel Bussi
- « Les prénoms épicènes » d'Amélie Nothomb
- « Sœurs » de Bernard Minier
- « La nuit de l'ogre » de Patrick Bauwen
- « Lumière noire » de Lisa Gardner
- « 15ème affaire » de James Patterson
- « Un monde à portée de main » de Maylis de Kerangal
- « Bayamack-tam » de Emmanuelle Arcadie
- « Capitaine » de Adrien Bosc
- « Le guetteur » de Christophe Boltanski
- « La chambre des merveilles » de Julien Sandrel
- « La vie de A à Z » de Debbie Johnson
- « Un petit carnet rouge » de Sofia Lindberg
- « La fille des Templiers » (tome 1) de Mireille Calmel
- « Le poison de la vérité » de Kathleen Barber



Et pour les enfants

- « Le grand livre de l'EGYPTE » de Léo Brown, Editions des 4 fleuves
- « Où est Charlie ? Le grand tour du monde » de Martin Handford



Communauté d'Agglomération
Sud-Est toulousain

TERRE CRÉATIVE
& SOLIDAIRE

Info SICOVAL

Forfaits de ski à tarifs réduits



Infos et vente

Point information jeunesse
du Sicoval

Place Jean Jaurès
31520 Ramonville
05 61 75 10 04

Horaires

> Mardi, mercredi, jeudi :
10h - 12h30 / 14h - 18h
> Vendredi : 10h - 12h30 / 14h - 17h

Durant les vacances scolaires
> De mardi à vendredi : 13h - 17h

STATION	TARIFS JEUNES
Ax les Thermes (16-29 ans)	
1 jour	27,5 €
2 jours	52 €
Luchon Superbagnères (16-29 ans)	
1 jour	24 €
2 jours	46 €
3 jours	81 €
Pyragudes (16-27 ans)	
1 jour	29 €
2 jours	58 €
Saint Lary (16-27 ans)	
1 jour	29,10 €
Font-Romeu (16-27 ans)	
1 jour	26,80 €
Les Monts d'Olmes (16-27 ans)	
1 jour	20 €
2 jours	38,5 €
Ascou (16-27 ans)	
1 jour	18,5 €
2 jours	35 €
Guzet (16-27 ans)	
1 jour	25,5 €



Paiement uniquement
par chèque à CRIJ
OCCITANIE (un chèque
pour chaque station).

Les tarifs concernent
les jeunes de 16 à 27
ans (jusqu'à 29 ans
pour les stations d'Ax
3 Domaines et Luchon
Superbagnères).

Vie des coteaux... et de la plaine

Exposition collective à la Gleysette

Sur le thème « La ville et la rue », les artistes adhérents de l'association des Amis de la Gleysette désireux de participer au nouveau projet « Ensemble 2018 » ont formé des groupes allant de 2 à 14 pour réaliser des œuvres à plusieurs voix dans un objectif de partage et de rencontre.

Ils ont exprimé leur interprétation de ce thème à travers des sujets variés : « le jardin et la ville », « simplification », « mai 68 », « sous les pavés la plage », une bande dessinée : « BD2AAZ » ou encore « le spectacle de la ville », « les sons de la ville »

Au total, 27 personnes ont participé à ce projet dont vous pourrez venir apprécier l'inventivité et la diversité les 14 et 15 décembre à la Gleysette.

Exposition - Palette, le musée des couleurs

Cette exposition gaie et ludique sur le thème de la couleur a été conçue comme une première rencontre avec des chefs-d'œuvre de grands peintres

Proposée par la Médiathèque départementale, cette exposition gaie et ludique sur le thème de la couleur a été conçue comme une première rencontre avec des chefs-d'œuvre de grands peintres. Elle décline les couleurs de l'arc-en-ciel et la palette des peintres en vingt panneaux : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge, brun, noir et blanc.

Une sélection de quatre tableaux donne à voir quatre nuances et utilisations d'une même couleur. L'œil du spectateur est sollicité pour en apprécier la variété de tons, le regard découvre ou redécouvre Picasso, Matisse, Chagall, Renoir, Monet, Manet, Gauguin, Léonard de Vinci, Vermeer, Toulouse-Lautrec, Cézanne, Hokusai, Van Gogh, Degas, Morisot, Vlaminck, Dufy, Léger, ...

Une sélection de jeux, puzzles et memory, est mise à disposition des petits et des grands afin de jouer avec les œuvres en les observant en détail.

7 novembre au 21 décembre - Médiathèque de Donneville
Entrée libre

Ça se passe près de chez vous !

Marché Victor Hugo : La Nocturne Eco le 13 décembre 2017

Pour sa 1ère édition, la Nocturne Éco a privatisé un lieu propice aux échanges informels et symbole de l'excellence régionale : le Marché Victor Hugo. Tout au long de la soirée, parcourez les loges des 86 commerçants et profitez à volonté des meilleurs produits du terroir !

Plus d'information sur : www.la-nocturne-eco.fr

Festival des Lanternes Gaillac : Les Fêtes de Chine

Avec 250 000 visiteurs dès sa première édition, le festival des Lanternes est le plus grand évènement chinois présenté en France. La seconde édition, du 1er décembre 2018 ou 6 février 2019 sera encore plus éclatante avec un parc de lumières entièrement renouvelé et agrandi pour 3,5 hectares de fêtes (parc des lanternes, animations de rue, marché artisanal du Sichuan...).

Plus d'informations sur : festivaldeslanternes-gaillac.fr



Anecdote occitane : Salam-Cassaïs d'Isalguier : une princesse noire au Pays de Cocagne – 3ème partie

De retour d'Afrique, notre héros Anselme d'Isalguier, seigneur de Goyrans et autres lieux, s'installe en pays toulousain avec sa famille et ses serviteurs indigènes.

Isalguier eut encore de sa femme Salam-Cassaïs deux autres filles, une blanche, l'autre de teint foncé. Devenue veuve, à un âge déjà avancé, elle entra au couvent avec ses deux filles.

Une autre anecdote nous est parvenue.

Parmi les serviteurs noirs qu'Anselme avait ramenés, l'un d'eux, un eunuque noir nommé Aben-Ali, possédait un talent médical extraordinaire.

Étonnamment versé dans la connaissance des herbes et de leur vertu, il guérissait les fièvres chaudes et brûlantes. Il avait des « simples » une connaissance étendue, au point que sa réputation de guérisseur excita la violente jalousie des médecins de Toulouse.

Une cure royale vint consacrer sa réputation.

Le 4 mars 1419, le dauphin Charles, connu par la suite comme le roi de Bourges et qui fut, grâce à Jeanne d'Arc, sacré à Reims sous le nom de Charles VII, fit son entrée à Toulouse en somptueux appareil. Son arrivée fut triomphale, ayant fière allure en cotte d'armes de tiercelin bleu (Étoffe ou toile fine et légère composée de trois fils différents), son panache de plumes d'autruche au vent, drapeau déployé, un étendard blanc, rouge et bleu sur lequel Saint Michel terrassait le dragon.

A cette époque, il disputait aux Anglais la possession de son futur royaume et n'était maître que du centre et du midi de la France.

Or, bientôt, il tomba malade d'une fièvre pernicieuse dans cette ville.



Qui lui parla du médecin noir ? Peut-être son premier chambellan, le « chevalier sans reproche » Arnaud-Guilhem de Barbazan, beau-frère de Louis de Faudoas, qui avait avec les Isalguier les relations les plus étroites bientôt cimentées par un mariage.

Aben-Ali fut mandé et en 5 jours il rendit la santé au dauphin. Arrivé le 4 mars à Toulouse, le futur roi Charles VII était sur pied pour reprendre le 9 mars sa visite dans le midi. Une gratification de 200 écus d'or récompensa le médecin de cette cure historique. Les cures merveilleuses du médecin noir auraient excité contre lui des jalousies mortelles dans le corps médical de Toulouse. En proie à toutes ces haines, Aben-Ali succomba à l'âge de 73 ans empoisonné peut-être par ses confrères toulousains.

Les résultats de la première « croisière noire »

Quel que soit l'attrait romanesque de cette extraordinaire aventure africaine et de son épilogue dans le prestigieux Toulouse du XV^e siècle, nous devons nous demander dans quelle part le voyage de ce toulousain érudit et savant naturaliste a pu contribuer à enrichir la science de son temps.

Anselme d'Isalguier avait rédigé une relation de son voyage comportant son itinéraire, la liste des états qu'il avait traversés et la description du pays, des religions, des mœurs et des coutumes qu'il y avait observées. Il y joignit un dictionnaire des langues qu'on y parlait : l'arabe, le targui, le songhaï qui étaient les trois langues parlées à Gao.

Il n'est pas besoin de signaler l'intérêt prodigieux que présenteraient ces ouvrages s'ils avaient pu nous parvenir ou si on pouvait un jour les retrouver.

Le récit d'Isalguier serait pour l'Afrique médiévale ce qu'est pour l'Extrême Orient le livre des Merveilles de Marco Polo. De plus, quel intérêt énorme présenterait pour la philologie africaine un dictionnaire antérieur de 5 siècles aux travaux du Père de Foucauld !

Plusieurs faits historiques expliquent l'oubli dans lequel sont tombés cette exploration et les ouvrages du voyageur toulousain ; sans parler des préventions défavorables suscitées peut-être auprès de sa famille, qui devait considérer une telle union comme une mésalliance.



Dates à retenir

18 décembre : Noël des enfants des écoles de Goyrans

20 décembre : marché de Noël de l'école élémentaire

11 janvier : vœux de la municipalité

Rappel : Dématérialisation du LPG

Les foyers ne souhaitant plus recevoir la version papier doivent se signaler par mail à la mairie avec noms, adresse et adresse e-mail.

A chaque publication, un e-mail leur sera envoyé avec le PDF du Petit Goyranais en pièce jointe.



Anecdote occitane : Salam-Cassaïs d'Isalguier – 3ème partie

Dès la fin du XV^e siècle, les grandes découvertes maritimes des portugais et des espagnols détournèrent les esprits loin de l'Afrique Intérieure, vers d'autres pays de l'or. Tandis que les Conquistadores livraient à la spéculation européenne les Eldorados du Nouveau Monde, toutes les notions amassées par Isalguier et ses prédécesseurs sur l'Afrique Intérieure tombaient dans l'oubli. En effet, au-delà de la mince ligne des comptoirs portugais ou hollandais, le long des côtes, presque tout l'intérieur du continent africain, fut laissé en blanc sur les cartes, jusqu'aux grandes découvertes du XIX^e siècle, Terrae incognitae.

Ce que doit à Anselme d'Isalguier la reconnaissance toulousaine

Il faudrait rendre à Anselme d'Isalguier, ce grand voyageur du XV^e siècle, le rang auquel il a droit, c'est à dire un des tout premiers parmi les gloires de notre capitale languedocienne.

N'est-ce pas une coïncidence magnifique et pleine de sens que la première page de nos épopées africaines ait été écrite par un occitan, par un toulousain, par un compatriote des troubadours et qu'elle s'ouvre par une idylle d'amour ?

Chez d'autres nations, le premier contact de l'européen, de l'homme blanc avec les civilisations inconnues des continents nouveaux, évoquent l'image de conquistadores cuirassés et casqués, escaladant, la rapière en main, les pentes des Cordillères embrasées qui défendaient l'accès des pays de l'or.

Ou encore les randonnées de puritains sévères forçant, la carabine au poing et la bible dans l'autre main, les retranchements des derniers Peaux-Rouges, au fond des lointaines prairies du Far-West.

Ce serait bien qu'à Toulouse, on exalte ce grand souvenir et qu'on n'oublie pas ce toulousain explorateur du Mali, du Niger et de l'Empire Songhaï.

Michel Ruffié

Petit rappel :

La Bibliothèque est ouverte toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires.

Le samedi : 10h-12h (11h en juillet et août)

Le mardi : 18h-19h

Place des Marronniers, dans le bâtiment de l'École Élémentaire

Pour recevoir les actualités municipales, inscrivez-vous à la liste de diffusion

actu@goyrans.fr

en adressant un mail à mairie@goyrans.fr.

État civil

Naissances :

Apolline Robiou du Pont, le 12 octobre 2018

Camille Mahieu-Boisselier, le 12 novembre 2018

Margot Reist, le 25 novembre 2018

Mariages :

Florent Raymondeau et Marie Lair, le 15 septembre 2018

Décès :

Jean-Pierre Plumency, le 4 septembre 2018